

L'Etat de Nouvelle-Galles du Sud recommande que vous portiez un masque lorsque vous êtes:



Dans les endroits où il est difficile de garder la distance d'1,5 mètre des autres personnes :

Par exemple, dans :

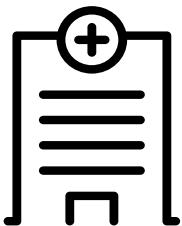
- les transports publics, tels que les autobus ou les trains
- les supermarchés et les petites épiceries



Dans des lieux fréquentés par de nombreuses personnes :

Par exemple, dans :

- les restaurants, les pubs, les clubs
- les lieux de culte, tels que les églises, les mosquées, les temples, etc.



Si vous êtes malade et que vous allez chez le médecin,

Si vous êtes un patient, un personnel soignant ou un visiteur dans un hôpital ou un centre communautaire de santé

Si vous allez vous faire tester pour le COVID-19